

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER THEMATIQUE

« Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de
continuité écologique dans les milieux forestiers »

N°2

Lundi 4 juin 2012, de 14h à 17h30

Salle 1 du Conseil régional d'Ile-de-France
33, rue Barbet-de-Jouy – 75 007 Paris

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers thématiques visent à construire les mesures de mise en œuvre du SRCE. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les thématiques abordées.

Sept sujets sont ainsi traités dans des ateliers spécifiques : les outils et mesures aux échelles communale et intercommunale, les infrastructures linéaires, l'eau et les milieux humides, les espaces forestiers, agricoles, et les milieux urbains.

Deux réunions ont été organisées pour chacun des ateliers thématiques.

La 2^{ème} réunion de l'**atelier thématique intitulé : « Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique dans les milieux forestier »** a débuté par une présentation du contenu du SRCE et de la cartographie de la Trame verte et bleue dans le SRCE.

Les débats ont permis de recueillir les observations des participants sur le contenu du plan d'action proposé pour mettre en œuvre le SRCE en Ile-de-France, autour de :

- deux éléments transversaux : l'information et l'animation, d'une part, les indicateurs de l'état de la Trame verte et bleue et de suivi des actions, d'autre part ;
- et d'un élément thématique : le milieu forestier.

Les participants ont ainsi pu émettre des observations et proposer des compléments sur la trame de plan d'actions proposée par la maîtrise d'ouvrage du SRCE.

Le support projeté lors de l'atelier est accessible sur l'extranet consacré au SRCE IDF :

<http://extranet.srce-idf.fr>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion et des contributions envoyées ensuite par écrit. Les co-élaborateurs du SRCE assurent par ailleurs en interne un suivi détaillé, nominatif et chronologique des contributions recueillies dans le cadre de la démarche participative.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Restitution des échanges

Remarques générales sur la portée du SRCE

- Aux interrogations sur le caractère réglementaire des recommandations du SRCE, il est répondu que le document ne créera aucun outil réglementaire nouveau et s'appuyera sur ceux qui existent.
- Le lien entre la TVB régionale et les études locales suscite quelques interrogations. Ce sujet est abordé de manière plus approfondie dans les ateliers dédiés aux échelles communales et intercommunales.
- L'articulation des mesures proposées avec le cadre réglementaire existant (Code forestier, Orientations régionales forestières, Schéma régional de gestion sylvicole, Directives et schémas d'aménagement, etc.) devra faire l'objet d'une grande attention.

Remarques sur la cartographie du SRCE en cours d'élaboration

- Il est rappelé que l'intégralité du territoire francilien sera couverte par plusieurs cartes dont une pour les composantes de la trame verte et bleue francilienne et une pour les objectifs de préservation et de restauration, à l'échelle du 1/100 000^e.
- La représentation du tracé de certains corridors, ceux de la sous-trame boisée au cœur des massifs forestiers en particulier, apparaît très théorique, ce qui a d'ores et déjà amené les copilotes à retravailler son rendu cartographique.
- La crainte de voir les continuités linéaires et les fonctionnalités en « pas japonais » assimilées, avec les conséquences qu'un tel choix pourrait avoir, par la suite, dans les recommandations du SRCE, est dissipée par l'affirmation d'une prise en compte de cette distinction par le figuré « corridors à fonctionnalité réduite ».
- La difficile lecture des légendes lors de la projection des diapositives amènent certains à s'interroger sur le possible téléchargement des cartes. Les supports powerpoint des ateliers, et donc les extraits cartographiques présentés, sont disponibles sur l'extranet du SRCE.

Remarques générales sur le plan d'action

- A une question relative à l'articulation entre les cartes et les actions à mener, il est répondu que le niveau de détail des légendes des cartes devrait permettre une identification suffisamment fine de la nature des enjeux pour pouvoir permettre d'identifier les actions les plus pertinentes. De plus, le plan d'action renverra sur la cartographie pour identifier les secteurs prioritaires de mise en œuvre de chacune des actions.
- Il est proposé de repenser l'organisation de la réflexion sur le milieu forestier. Le nouveau plan proposé se décompose en trois parties : une première aborde les trames intra-forestières

(fossés, mares, prairies, vieux bois, etc.), une seconde traite des connexions entre les différents massifs, et une troisième étudie les continuités et discontinuités internes (routes, voies ferrées, etc.).

- Le recensement des différents outils existants, préliminaire à la création de nouveaux, est primordial.
- Malgré le grand intérêt de la démarche il est demandé de ne pas alourdir de manière inconsidérée le travail des décideurs locaux, forestiers et agriculteurs en tête.

Remarques spécifiques relatives au plan d'actions

Les propositions et précisions apportées par la maîtrise d'ouvrage lors de l'atelier sont transcrites en noir. *Les observations réalisées par les participants en séance sont indiquées en italique et en bleu.*

Information et d'animation

LES MESURES PROPOSEES

Organiser des sessions de formation sur des thèmes précis à destination de certains publics (collectivités locales, aménageurs, agriculteurs, forestiers, commissaires enquêteurs, bureaux d'études...)

NB. Ce plan de formation ne sera pas directement monté dans le cadre du SRCE, mais celui-ci précisera les publics à cibler, les thèmes à évoquer, et les dispositifs existants dans lesquels cette mesure pourrait s'inscrire.

- Un grand nombre de sessions de formation existe déjà. Il s'agit donc de préciser le contenu de celles qui sont proposées dans le SRCE, en veillant à ne négliger aucun des enjeux de la forêt : environnementaux, économiques, sociaux, etc.*
- Les gestionnaires de milieux forestiers n'interviennent souvent pas par manque de moyens, mais ont en général bien assimilé les problématiques de biodiversité alors que les acteurs intervenant au niveau des ruptures de continuité ne sont pas toujours très au fait de ces questions. Il s'agirait donc de viser ces publics en priorité.*
- Les fédérations de chasse pourraient être incluses dans les publics visés, au même titre que les associations de randonneurs et autres usagers de la forêt.*
- Dans la catégorie « aménageurs », les entreprises de BTP doivent certes être incluses, mais également toutes celles amenées à intervenir d'une manière ou d'une autre dans les milieux naturels car très peu ont aujourd'hui conscience des problématiques liées à la biodiversité.*
- Former les entreprises est une chose, les convaincre à venir assister aux formations en est une autre.*
- Le montage d'un plan de formation nécessite une méthode, des professionnels pour le mener, etc. D'autre part, une réglementation existe déjà en la matière pour chaque profession / structure et doit être prise en compte.*
- Il est proposé de lister les organismes de formation spécialisés dans le domaine de l'environnement, mais également dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité puisque ces derniers pourraient être également des vecteurs utiles.*

<p>→ Il est conseillé de mettre en place des modules courts de formation sur des politiques déjà existantes et bénéficiant d'un potentiel de sympathie important auprès du public (exemple : plan d'action en faveur de la flore et de la faune).</p>
<p>Organiser une exposition itinérante et élaborer des outils pédagogiques (plaquettes) pour les communes et le grand public en privilégiant les exemples concrets ; la prise en compte des services écologiques de la nature, la biodiversité ordinaire...</p>
<p>Projet de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignation pour une étude sur les financements des actions en faveur de la TVB</p>
<p>Lancer des appels à projets et financer des actions en faveur des enjeux prioritaires de la TVB francilienne</p>
<p>Elaborer des « chartes régionales de la TVB » ou tout autre document contractuel avec des collectivités locales, les entreprises et services en charge des grands réseaux d'infrastructures avec un engagement de mise en œuvre d'une politique générale et de séries d'actions précises en faveur de la TVB</p> <p>→ La multiplicité des chartes existantes rendrait judicieux l'utilisation d'un autre terme, moins porteur d'ambiguïtés.</p>
<p>Engager des programmes d'inventaires sur les espèces du SRCE pour lesquelles des lacunes de connaissance ont été notées, en particulier des chauves-souris (Murin d'Alcathoé, Petit Rhinolophe...) et divers groupes d'insectes (coléoptères...)</p> <p>→ Il faudra dans le cadre de cette mesure éviter tout double emploi avec les inventaires déjà existants, comme celui propre aux chiroptères par exemple.</p>

LES DOCUMENTS DE REFERENCE

NOM DU DOCUMENT	DESCRIPTION DU CONTENU DU DOCUMENT	ACCES	ECHELLE CONCERNEE	PUBLIC VISE
<i>Note rapide n°438 « Les continuités écologiques », IAU îdF, novembre 2007</i>	Document de synthèse présentant les principes et l'importance de la conservation des continuités écologiques	http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_149/nr_env438Web.pdf	Régionale	Grand public
<i>Trames vertes trames bleues, les continuités de la vie. Acte du colloque, Natureparif, 2009</i>		http://www.natureparif.fr/attachements/actes-du-colloque	Régionale	Grand public
<i>Trame verte trame bleue : fichier de bonnes expériences, Natureparif</i>	Recueil de bonnes expériences	http://www.natureparif.fr	Régionale	Spécialiste Grand public

→ Les Docobs élaborés dans le cadre des sites Natura 2000 sont proposés comme documents de référence.

A noter que pour la maîtrise d'ouvrages, cette partie a plutôt vocation à présenter des guides, mais les DOCOB ont été mobilisés et feront partie des informations communiquées via la mise à disposition des données de « connaissance régionale » du SRCE Ile-de-France. L'idée de renvoyer aux documents territoriaux sera par ailleurs étudiée.

LES ACTEURS ET STRUCTURES RESSOURCES			
NOM	DOMAINES D'INTERVENTION	PRESTATION MOBILISABLE	COORDONNÉES
Centre de ressources de la TVB	Site spécialisé sur la trame verte et bleue au niveau national	Documents sur toutes les régions françaises Recueil d'expériences, d'évaluation...	http://www.trameverteetbleue.fr
IAU îdF	Aménagement et urbanisme au sens large Approche des espaces et milieux en lien avec la biodiversité, existante ou potentielle.	Bases de données (ECOMOS, ECOLINE, BERGES) sur demande Cartographie et fiches interactives Formations Prestations d'études : diagnostics et projets de territoires, planification, évaluations environnementales,...	www.iau-idf.fr stephanie.sisoutham@iau-idf.fr (département environnement urbain et rural)
Natureparif	Centre de ressource régionale en matière de biodiversité, centralisation de la documentation régionale et locale. Elaboration de documents de synthèse et conseil	Fourniture d'accès à des bases de données et de documents, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic écologique urbain (méthodologie pour accompagner les collectivités) - Comment rédiger un cahier des charges pour effectuer un diagnostic écologique - Entreprises et biodiversité : l'ex. de GRTgaz 	jonathan.flandin@natureparif.fr marc.barra@natureparif.fr

De nouveaux acteurs ressources sont proposés :

→ Les différentes DDT qui ont un important rôle en termes de planification et le service du ministère en charge du Développement durable qui assure la mobilisation en faveur des métiers de la croissance verte, impulsée par le Pacte de solidarité écologique. Celui-ci dispose de nombreux travaux, de synthèses, et de pistes d'actions possiblement utiles dans le cadre du SRCE.

LES NOUVEAUX OUTILS

Mise à disposition des données de « connaissance régionale » du SRCE Ile-de-France.

Promotion des outils financiers mobilisables pour la préservation et la restauration des continuités écologiques (guide)

→ *Malgré leur grand nombre il est proposé de ne pas s'intéresser qu'aux financements spécifiquement consacrées à la TVB mais d'ouvrir également la réflexion aux autres aides sectorielles (forestières, agricoles, etc.) qui peuvent parfois avoir un impact fort sur les continuités écologiques.*

Promotion des retours d'expériences et bonnes pratiques

Mise à disposition de la liste des espèces TVB et mode d'emploi

→ *Il est effectivement demandé, dans un souci de transparence, de préciser les espèces retenues dans la formation des guildes ainsi que celles prises en compte dans la détermination des corridors, obstacles et points de fragilité cartographiés dans le cadre de l'élaboration du SRCE.*

Indicateurs d'état de la TVB et de suivi des actions

Cette partie est l'occasion pour les copilotes de préciser les deux logiques d'évaluation liées au SRCE. La première consistera en l'évaluation du document en lui-même, qui alimentera notamment la révision, si nécessaire, tous les six ans. La deuxième aura pour objet de recommander l'usage d'indicateurs d'état de la TVB et de suivi des actions aux divers porteurs de projets désireux de se lancer dans des opérations susceptibles d'impacter la TVB, et n'aura donc qu'une valeur de recommandation.

Des indicateurs sont proposés :

- *Ceux présentés par une récente circulaire publiée dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, malgré leur caractère assez général. Leur prise en compte dans le SRCE n'a pas encore été tranchée.*
- *Il est proposé de recueillir au niveau départemental des chiffres de recensement des passages à faune et lieux d'écrasement et d'utiliser leur évolution dans le temps comme indicateur.*

LES MESURES PROPOSEES

Prendre en compte l'impact de la TVB

LES DOCUMENTS DE REFERENCE

NOM DU DOCUMENT	DESCRIPTION DU CONTENU DU DOCUMENT	ACCES	ECHELLE CONCERNEE	PUBLIC VISE
<i>Forêt : Quelques indicateurs, Natureparif</i>	Indicateurs forestiers	http://www.natureparif.fr/attachments/Colloque2011/Indicateurs/Etats-lieux/Etat-des-lieux.pdf	Régionale	Spécialiste Grand public

LES NOUVEAUX OUTILS

Doctrine sur la compensation en cas de dommage non évité et non totalement réduit aux continuités écologiques.

- *La multiplicité des interprétations du mot « compensation » amène des réticences sur ce choix terminologique. La notion de « restauration » utilisée dans le cadre des zones Natura 2000 est proposée comme éventuelle alternative. Le SRCE devra dans tous les cas essayer de clarifier les différentes mesures de compensation et assimilées déjà introduites (SDRIF, Natura 2000, etc.).*
- *Cet outil aurait peut-être plus sa place au sein des outils transversaux.*

Milieu forestier

LES MESURES PROPOSEES

Gestion des milieux forestiers

Favoriser le maintien de la diversité des habitats forestiers (vieilles forêts, bois morts, îlots de vieillissement et îlots de sénescence, peuplements plurispécifiques et pluristratifiés, lisières, mosaïque de milieux, mares forestières...).

- *Cette mesure ne doit pas faire oublier le bon travail mené depuis des décennies par les forestiers privés et publics, qui permet aujourd'hui de ne pas partir de zéro. Ainsi, une partie des forêts franciliennes est concernée par la certification PEFC (« Promouvoir la gestion durable des forêts ») qui soutient des préconisations allant dans le sens de cette mesure et pourrait donc alimenter la réflexion. Dans cette même logique il est proposé d'opter pour les termes « Conforter », ou « Poursuivre ».*
- *Le terme « vieilles forêts » est insuffisamment clair. Il pourrait désigner les forêts qui existent depuis longtemps, aussi bien que celles peuplées de vieux arbres. Or, si les premières n'appellent pas véritablement à une mesure spécifique, les deuxièmes sont d'ores et déjà comprises dans la notion d'« îlots de vieillissement ». Il faudrait ici parler de « forêts anciennes ». Le GIP Ecofor a mené un certain nombre d'études sur ces dernières, en Ile-de-France notamment, et il sera ainsi possible de disposer de ressources sur celles participant aux continuités écologiques.*
- *Au-delà, mettre la problématique des vieilles forêts en avant n'est peut-être pas très approprié. L'enjeu est plutôt aujourd'hui de rajeunir les forêts, tout en gardant quelques îlots de vieillissement. L'expression « peuplement plurispécifique et pluristratifié » pourrait être pertinente.*
- *Les bosquets, ainsi que les lisières, devraient être cités dans cette mesure puisqu'ils contribuent grandement à certaines continuités forestières.*

Garantir la multifonctionnalité du milieu forestier, notamment dans les espaces périurbains, en veillant au maintien de l'ouverture de ces milieux (lutte contre l'enclavement total des massifs ou boisements menacés de fermeture).

- *Il y a ici une confusion entre la multifonctionnalité des forêts, qui fait référence à l'ensemble de leurs fonctions environnementales, sociales, et économiques, et la fonctionnalité écologique du milieu forestier.*

Pour la maîtrise d'ouvrage, les deux notions étaient ici réunies mais elles feront l'objet de deux mesures distinctes, voire de trois si l'on en vient à considérer plus avant, la notion de l'interconnexion qui favorise généralement la fonctionnalité.

- *Cette proposition apparaît plus comme un objectif que comme une mesure véritablement fonctionnelle.*

Pour la maîtrise d'ouvrage, il s'agit de principes d'intervention dont l'importance a été soulignée lors des ateliers précédents, mais une réflexion autour de la manière de les insérer dans le schéma, par des principes transversaux par exemple, semble effectivement nécessaire.

- L'expression « maintien de l'ouverture de ces milieux » n'est pas suffisamment claire. Elle peut soit se référer aux boisements menacés de fermeture par manque de liens avec l'extérieur, soit aux massifs manquant d'entretien et présentant alors une trop forte densité. Les expressions « lutte contre l'enclavement total » et « menacés de fermeture » laissent également planer certaines ambiguïtés.

Pour la maîtrise d'ouvrage, celles-ci sont ici à prendre au sens de « cloisonnement », avec des massifs à la limite d'être totalement isolés. Une reformulation sera proposée.

- La lutte contre l'enclavement ne dépend pas que des forestiers et des mesures de gestion forestière mais relève très largement de l'aménagement du territoire, dont les acteurs pourront par ailleurs faire l'objet de mesures spécifiques.

Il s'agira en effet de s'intéresser à l'ensemble des acteurs en prise avec le problème et de travailler à la complémentarité des actions pour répondre à cet enjeu très important. La distinction entre la gestion et l'évolution des superficies et surfaces apparait dans tous les cas pertinente.

- Il serait bon de mentionner la sylviculture, en évoquant notamment la sylviculture durable et multifonctionnelle, puisqu'elle joue pour beaucoup dans l'ouverture des milieux forestiers, et vient parfois à manquer, en Seine-et-Marne par exemple.
- Une distinction plus nette entre forêts privées et publiques semble nécessaire puisque ces dernières connaissent une plus grande ouverture au public.

Les mesures de gestion des milieux forestiers font l'objet de remarques plus générales :

- L'enjeu premier sera de réussir à intégrer les considérations de continuités écologiques dans la gestion forestière courante.
- Une attention particulière doit être portée à la tendance qui veut que la gestion en taillis soit peu à peu abandonnée au profit de celle en futaie. La coexistence de ces deux pratiques doit être promue avec comme objectif d'assurer la diversité des paysages, de l'économie forestière, mais également de favoriser les continuités écologiques, ces deux milieux contribuant de façons différentes et complémentaires à la TVB.

Zones de tranquillité en forêt publique

Expérimenter les « zones de tranquillité en forêt publique »

- Evaluer l'effet des zones de tranquillité en forêt publique sur la distribution des populations pour réduire la pression sur les forêts privées qui servent de « refuge » aux cerfs.
 - ✓ Localisation proposée : Forêt de Rambouillet entre N 10 et N 12.
 - ✓ Partenaires : CRPF, ONF, PNR HVC, Ficevy, Vincent Vignon, quelques groupements de communes, randonneurs...

Les copilotes tiennent, suite à la présentation de la mesure, à rappeler que celle-ci n'aurait pour le moment qu'une vocation expérimentale et ne concernerait ainsi qu'une zone de 50-100 hectares.

- Le terme « zones de tranquillité en forêt publique » n'apparaît pas suffisamment clair.
- La mesure est très intéressante en termes d'éducation populaire puisqu'il s'agit en partie de rappeler que la forêt publique est un bien commun et qu'il n'est pas possible d'y faire n'importe quoi. Dans cet esprit, la mesure pourrait être tout à fait élargie à d'autres espèces que le cerf.
- Si l'intérêt de la mesure est reconnu par les divers intervenants, ceux-ci soulignent aussi sa difficile mise en œuvre. Ceci s'explique par la complexité intrinsèque à toute nouvelle instauration de réserve biologique en forêt domaniale, mais également par la diversité des facteurs de dérangement ; fréquentation du public, modes de chasse pratiqués, etc. Le travail de définition du protocole, des surfaces, etc. devra dans tous les cas revenir aux scientifiques.
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pourrait être un acteur à prendre en compte dans le cadre de cette mesure.
- Il est proposé de réfléchir à l'instauration de zones de tranquillité pour les insectes nocturnes qui peinent parfois à trouver des espaces libres de toute pollution lumineuse.

La présentation de la mesure fait naître un débat sur la place du cerf en Ile-de-France et dans le SRCE :

- Les représentants du CRPF rappellent leur inquiétude quant aux divers projets de réintroduction du cerf dans les territoires franciliens qu'il avait déserté avant-guerre. Selon ces derniers, si une population maîtrisée ne pose pas de réel problème, le cas contraire se révélerait particulièrement problématique et entraînerait d'importants dégâts au cœur des forêts privées dans lesquelles cette espèce tend à se réfugier.
- D'autres soulignent que la vocation du SRCE n'est pas de s'assurer de la présence du cerf, mais bien de celle de continuités écologiques susceptibles de laisser passer les espèces, dont le cerf.
- Un dernier intervenant introduit la notion d'« équilibre sylvo-cygénétique », traitée notamment par un guide publié par le Cemagref, aujourd'hui IRSTEA : « Pour un meilleur équilibre sylvo-cynégétique : Des pratiques favorables aux cervidés ».

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE				
NOM DU DOCUMENT	DESCRIPTION DU CONTENU DU DOCUMENT	ACCÈS	ECHELLE CONCERNÉE	PUBLIC VISÉ
<i>Guide pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière</i> , CRPF Centre-Ile-de-France	Généralités sur la biodiversité, préconisations pour le document de gestion durable, pour la gestion des peuplements forestiers, des milieux associés, des milieux sensibles, de la faune.	www.crfp.fr/ifc	Régionale	Spécialiste Grand public
<i>Actes du colloque de Natureparif : « Pour un meilleur partage des usages de la forêt »</i>	Multifonctionnalité de la forêt	Prochainement téléchargeable sur le site http://www.natureparif.fr	Régionale	Spécialiste Grand public
<i>Îlots de vieillissement : mode d'emploi</i> , Charte forestière du territoire du Morvan	Document sur la mise en œuvre pratique d'îlots de vieillissement	http://www.parcumorvan.org/fic_bdd/pdf_fr_fichier/1160058313_IlotVieillessement-ModeEmploi.pdf	Nationale	Spécialiste Grand public
<i>La gestion des mares forestières de plaine</i> , ONF	Inventaires, cartographie et suivi, gestion des mares intraforestières, accueil du public...	www.onf.fr	Régionale	Spécialiste Grand public
<i>Fiche sur les lisières forestières</i> , CFRPN	Guide de gestion des lisières	http://www.crfpn.fr/admin/fichier/documentation/Les%20lisieres%20forestieres.pdf	Nationale	Spécialiste Grand public
<i>Guide des bonnes pratiques pour la protection et la gestion des lisières en milieu urbanisé</i> , AEV, Conseil général 94	La Région Île-de-France et son Agence des espaces verts sont signataires, auprès du Conseil général du Val-de-Marne, de la Charte forestière de l'Arc boisé. qui	http://www.aev-iledefrance.fr/ftp/guides/guide_lisieres.pdf	Régionale et locale (Département 94)	Spécialiste Grand public

	<p>poursuit, parmi ses objectifs principaux, la protection et la mise en valeur des espaces forestiers et leurs abords.</p> <p>Ce guide a pour objectif d'être à la fois un outil opérationnel pour les élus et les services techniques, et un outil pédagogique pour les riverains de la forêt.</p>			
--	--	--	--	--

Des documents ressources complémentaires sont proposés :

- *Le corpus de notes de service, de cadrages internes, etc., de l'ONF qui couvre l'ensemble des sujets traités dans l'atelier et qui pourrait en partie être diffusé. La représentante de l'ONF présente à l'atelier, après avoir confirmé le possible envoi de ces documents aux copilotes du SRCE, rappelle cependant que leur caractère souvent spécifique ne cadrera pas toujours avec l'esprit du SRCE, et a fortiori avec celui de cette partie « documents de référence » qui n'a pour ambition que de garder les documents essentiels.*
- *Le guide « La forêt dans les parcs : en route vers la gestion durable » publié par la fédération des PNR et l'ONF.*
- *Les catalogues de gestion forestière élaborés par divers acteurs ; CRPF, ONF, IRSTEA ; qui offrent des conseils sur les essences à favoriser, des mesures de gestion, etc. Une liste de ces documents est disponible dans la brochure « Les continuités écologiques » présentée ci-dessus.*

LES ACTEURS ET STRUCTURES RESSOURCES			
NOM	DOMAINES D'INTERVENTION	PRESTATION MOBILISABLE	COORDONNÉES
ECOFOR (Groupement d'intérêt public)	L'aménagement et la gestion forestière	Expertise, études	http://www.gip-ecofor.org/

D'autres acteurs ressources sont proposés :

- *Les syndicats de propriétaires privés*

- Le CRPF, l'ONF
- L'IRSTEA
- La DRIAAF et les DDT qui pourraient notamment conseiller les acteurs quant aux outils financiers, FEADER en particulier
- Les Centres d'études techniques (CETE)
- L'Agence des espaces verts d'Ile-de-France
- Les PNR
- La Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères qui inclut des spécialistes de certaines espèces forestières.

LES NOUVEAUX OUTILS

Diffusion des bonnes pratiques forestières : maintien de peuplements plurispécifiques et pluristratifiés ; préservation d'îlots de vieillissement et de sénescence ; utilisation d'espèces indigènes, non envahissantes dans les plantations, en mettant en avant les actions exemplaires déjà menées par l'ONF, le CRPF, sur les sites Natura 2000...

Elaborer :

- un guide de la bonne gestion des habitats forestiers connexes (mares, réseaux de fossés, landes, pelouses, îlots de sénescences...)
 - *Les réseaux de fossés posent beaucoup de difficultés en interne dans leur gestion, il ne faudrait peut-être pas de suite les mettre en avant.*
- un guide sur les possibilités d'utilisation du SRCE par les exploitants forestiers
 - *Il faudrait ici parler de « gestionnaires forestiers » et non d' « exploitants forestiers ». Au-delà, bien que les gestionnaires forestiers soient à cibler en priorité, cela n'exclut pas une action en faveur des exploitants.*
 - *La multiplicité des guides, notamment généraux, rend nécessaire d'éviter toute complexification supplémentaire. Un guide ciblé sur tels ou tels milieux, corridors, et espèces ou un guide orienté sur la manière d'identifier, appréhender, et favoriser une trame forestière à l'intérieur d'un massif répondraient en revanche à un réel besoin.*

Une remarque générale relative aux outils intervient :

- *Certaines fiches de gestion forestière élaborées par les CRPF régionaux sont applicables sur la majeure partie du territoire national et pourraient apporter des éléments utiles à cette partie.*

Milieu forestier : éléments de méthodes transversaux

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE				
NOM DU DOCUMENT	DESCRIPTION DU CONTENU DU DOCUMENT	ACCÈS	ECHELLE CONCERNÉE	PUBLIC VISÉ
Sous-thématique « Outils transversaux » : Paysage et mode d'occupation des sols				
<i>Unités paysagères de la région d'Île-de-France</i> , IAU îdF, juin 2010	Méthodologie, notice d'utilisation de la base de données et atlas. Document essentiel pour la prise en compte des paysages		Régionale	Spécialiste Grand public
<i>Note rapide n°388 « ECOMOS 2000 ou la cartographie détaillée des milieux naturels en Île-de-France »</i> , IAU îdF, juin 2005	Cette couche d'information permet une cartographie des milieux naturels complémentaire à celle du mode d'occupation des sols (MOS) qui couvre les espaces urbanisés et permet de disposer d'une carte d'occupation des sols exploitable pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle nécessite cependant des actualisations afin de tenir compte des évolutions récentes.	http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_151/nr_environnement_388_Ecomos_2000.pdf	Régionale	Grand public
Base de données ECOMOS 2000	Un nouvel ECOMOS actualisé sera disponible en 2013 (sur la base d'images 2008 et 2009).	Sur demande auprès de l'IAU îdF ou de Natureparif	Régionale	Spécialiste
Sous-thématique « Outils transversaux » : Analyse fonctionnelle des espaces naturels (= milieux « ouverts »)				

<p><i>Note rapide n°499 « L'analyse fonctionnelle des espaces ouverts : un outil pour les territoires », IAU îdF, Avril 2010</i></p>	<p>Cet outil propose, aux élus des collectivités territoriales et aux acteurs de l'aménagement, de porter une attention particulière aux espaces agricoles, forestiers et naturels afin d'élaborer un projet de territoire concerté et durable.</p>	<p>http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_683/NR_499_web.pdf</p>	<p>Régionale et locale</p>	<p>Grand public</p>
<p><i>Actes des rencontres espèces envahissantes : questions d'écologie et de gestion, Natureparif, Juin 2012</i></p>		<p>http://www.natureparif.fr/attachements/forumdesacteurs/envahissantes/Natureparif_especies-envahissantes_28-29juin2012.pdf</p>	<p>Régionale</p>	<p>Spécialiste Grand public</p>

LES NOUVEAUX OUTILS

Définir les principes de la déclinaison de la démarche « Eviter, réduire et compenser » en faveur de la trame verte et bleue francilienne

Cette partie n'a fait l'objet d'aucune remarque spécifique.

Participants

BELROSE	Valérie	Agence des Espaces Verts (AEV)	vbelrose@aev-iledefrance.fr
BADUEL	Romain	RCT	r.baduel@rct-territoires.com
CHABOCHE	Jeanne	RCT	j.chaboche@rct-territoires.com
COLAS	Hélène	Conseil régional d'Ile-de-France	helene.colas@iledefrance.fr
COLAS	Sarah	Office National des Forêts (ONF)	sarah.colas@onf.fr
DE MAGNITOT	Etienne	Centre Régional de la Propriété Forestière Ile-de-France / Centre (CRPF)	magnitot@wanadoo.fr
DEWILDE	Jean-François	Conseil général des Hauts-de-Seine (92)	jfdewilde@cg92.fr
FLAMENT	Nicolas	Conseil général de Seine-et-Marne (77)	nicolas.flament@cg77.fr
GALLARD	Benoist	Conseil régional d'Ile-de-France	benoist.gallard@iledefrance.fr
GERBAUD	Sophie	Office National des Forêts (ONF)	sophie.gerbaud@onf.fr
HARDY	François	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	francoishardy.naturenv.pnrhvc@orange.fr
HERCENT	Jean-Luc	Parc Naturel Régional Oise - Pays de France	jl.hercent@parc-oise-paysdefrance.fr
HOLLANDE	Béatrice	Conseil général du Val-de-Marne (94)	beatrice.hollande@cg94.fr
LACOUR	Nathalie	Direction départementale des territoires de l'Essonne (DDT 91)	nathalie.lacour@essonne.gouv.fr
LAPORTE	Marc	Centre Régional de la Propriété Forestière Ile-de-France / Centre (CRPF)	marc.laporte@crpf.fr
LEDOUX	Damien	Conseil général du Val d'Oise (95)	damien.ledoux@valdoise.fr
LIENARD	Bertrand	Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) de Sénart	b.lienard@san-senart.fr

MELIN	Elvira	DRIAAF	elvira.melin@agriculture.gouv.fr
MICHAU	Frédéric	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	frederic.michau@oncfs.gouv.fr
PRUVOST	Fabrice	Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)	fabrice.pruvost@seine-et-marne.gouv.fr ; eliane.germillac@seine-et-marne.gouv.fr
SAVATTE	Pierre-Emmanuel	DRIAAF	pierre-emmanuel.savatte@agriculture.gouv.fr
TOURNAIRE	Armelle	Conseil général des Yvelines (78)	atournaire@yvelines.fr
VENDRYES	Caroline	DRIEE	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr
ZUCCA	Maxime	Natureparif	maxime.zucca@natureparif.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche ;
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

